

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, le samedi 12 mars, à 09 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire Suppléant, Monsieur Camille SUDRE, conformément à l'Article L. 121-10 du Code des Communes.

ETAIENT PRESENTS

Camille SUDRE - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOARAU - Elio LEBON - Jean IVOULA - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Gilbert ANNETTE - Dominique RIVIERE - André PADEAU - Mathilde JUNOT - Jean-Claude SAUTRON - Yasmina HATIA - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Brice PAUVREZE - Jean-Paul CLAIN - Luçay MAILLOT - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE - Saïd Omar MOGNE ABASSE - René Paul VICTORIA - Marc GERARD - Daniel BOX - Jean-Marie DUPUIS - Philippe BALOUKJY - Axel KICHENIN

ETAIENT REPRESENTES

NOTA

Le Maire certifie
que le compte rendu
de la présente
séance a été affiché
à la porte
de la Mairie
de Saint-Denis

le **18 MARS 1994**

et que le nombre
de Conseillers Muni-
cipaux présents a été
de 40 sur 55.

Michel CHAN-LIAT par Gilbert ANNETTE
Gabriel ARMOUDOM par Michel TAMAYA
François CAILLE par Marc GERARD

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Yasmina HATIA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

René Paul VICTORIA, Marc GERARD, Daniel BOX, Jean-Marie DUPUIS, Philippe BALOUKJY et Axel KICHENIN n'ont pas pris part à l'élection du Maire et ont quitté la Salle des Délibérations pendant l'élection des Adjoints Réglementaires.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

